

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, que conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, le greffier-trésorier a déposé lors de la séance du conseil municipal du 7 mars 2022 le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable de la municipalité de Saint-Alexandre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Tous les utilisateurs desservis par les réseaux d'eau potable de la municipalité de Saint-Alexandre peuvent consulter ledit bilan au bureau municipal, situé au 453, rue Saint-Denis, ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 8 mars 2021



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général
et greffier-trésorier